

L'ACPR répond aux élus de Saint-Chaptes

Dans l'édition d'octobre du journal municipal, vous vous efforcez de justifier **a posteriori** votre décision de demander le rattachement de notre village à la Communauté de Nîmes Métropole. Ce choix, fait **dans la précipitation et sans concertation**, avait pourtant rencontré une **forte opposition** de la part d'une grande partie de la population au cours de la seule réunion d'information que vous avez organisée 5 jours avant votre délibération.

Plusieurs de vos affirmations sont inexactes

Notamment, vous affirmez avoir reçu un « **énième refus** » à vos demandes de rattachement à la Communauté de Communes de l'Uzège (CCU). Cela est inexact. La commune n'a présenté qu'**une seule demande**, effectivement refusée **en 2003**. Le maire d'Uzès appelle maintenant à une nouvelle **réflexion sur l'intercommunalité** au sein de la CCU. C'est donc le moment de déposer une nouvelle **candidature officielle d'adhésion** de notre commune à la CCU.

Contrairement à vos précédentes déclarations, le rattachement à l'agglomération de Nîmes serait **incompatible** avec le maintien de St-Chaptes dans le **SCoT Uzège – Pont du Gard**.

Vous vous félicitez que St-Chaptes « obtienne illico une vice-présidence, et un second poste de délégué ». La largesse de ces attributions ne va pas dans le sens de la modération de la **pression fiscale**, d'autant plus que, à l'agglomération, la vice-présidence est dotée d'une indemnité mensuelle de 2.600 euros, à comparer aux 600 euros alloués par la CCU à chacun de ses 5 vice-présidents. Cette séduisante générosité ne sera pas suffisante pour donner un **réel poids** à notre municipalité dans les **délibérations** communautaires nîmoises.

Sur le plan de la **fiscalité**, ce qui est sûr c'est qu'en rejoignant l'agglomération nîmoise, la taxe professionnelle sera fortement **augmentée** passant de 14,55 % à 22,77 %. Pour ce qui est de la taxe additionnelle, vous êtes-vous assurés que la Communauté d'Agglomération de Nîmes n'était pas endettée ou en voie de l'être et qu'elle ne serait pas amenée à voter une taxe additionnelle en plus de la taxe professionnelle unique (TPU), comme l'ont déjà fait ou envisagent de le faire certaines communautés voisines ?

Concernant les **transports en commun**, vous reprenez le slogan racoleur des navettes toutes les heures à un euro, proposées par l'agglomération nîmoise pour attirer dans son orbite les communes périphériques. Si sur certains créneaux horaires, les navettes sont vides, le choix sera entre aggraver les déficits et augmenter la pression fiscale ou supprimer les navettes horaires qui finiront ainsi dans les oubliettes des **promesses électorales**. Avant d'engager lourdement les **deniers publics**, il convient d'étudier les **réels besoins** des saint-chaptois.

Il faut choisir le bon SCoT pour promouvoir la ruralité saint-chaptoise

Quelques mois après avoir exprimé dans la presse locale (Rép. d'Uzès du 28/03/08) votre souhait de voir notre commune rejoindre la CCU et après avoir participé au **vote unanime pour l'approbation du SCoT**, vous n'avez pas hésité à prendre une **décision contraire**.

Par le choix de Nîmes, brisant la **solidarité intercommunale**, vous privez Saint-Chaptes de la participation à un groupement territorial **naturel** et prometteur et vous amputez ce territoire de **l'apport déterminant d'un chef lieu** de canton **actif** et indispensable à son **équilibre**.

Vous privez également notre commune d'un **SCoT** dont la priorité n° 1 « valoriser et maintenir **l'identité d'un territoire à dominante rurale** » correspond parfaitement à son caractère et au souhait de ses habitants. Quelle **pertinence** espérez-vous trouver dans l'appartenance de notre commune au SCoT Sud-Gard ? Quelles **convergences d'intérêt**, quelles **solidarités** espérez-vous construire avec des villes comme Nîmes ou St-Gilles ?

Les saint-chaptois ne veulent pas transformer leur village en **banlieue** de Nîmes.

Plutôt que de brûler les étapes, il faut attendre les conclusions des réflexions en cours

A l'inverse de votre précipitation, il faut respecter les **étapes** nécessaires à l'élaboration d'une **décision concertée et réfléchie** et attendre les **conclusions des études** en cours :

- information des habitants sur un sujet complexe et organisation de la concertation avec la population sur un projet déterminant pour son avenir
- formulation d'une nouvelle demande officielle d'adhésion à la CCU pour que s'établisse un vrai débat de fond au sein du conseil communautaire
- réflexion sur l'avenir de l'intercommunalité à laquelle le maire d'Uzès appelle désormais la CCU
- étude de l'incidence du changement de SCoT sur l'avenir de la commune et du Pays
- étude comparative lancée par le Pays sur les 3 hypothèses envisagées : statu quo, rattachement à l'agglomération nîmoise, ou création d'une communauté de communes regroupant le plus grand nombre des 51 communes du Pays Uzège – Pont du Gard
- réflexion sur les structures d'intercommunalité à laquelle sont conviés les maires des 51 communes du Pays (réunion de lancement le 10 décembre 2008)
- conclusions du comité Ballardur pour la réforme des collectivités locales (mars 2009).

Il est encore temps de changer le cours des choses

Avec l'appui du Collectif pour le Développement Durable en Uzège - Pont du Gard, nous demandons au **préfet du Gard** de surseoir à une décision qui ne satisfait pas les habitants, afin de permettre une réflexion approfondie et une large concertation.

Notre association, l'ACPR, continuera à susciter la réflexion au sein de la population afin de rechercher la meilleure voie vers le **développement durable et harmonieux** de notre commune **conformément à ses intérêts et à ses vœux**.